



Le VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de M. Gilles DUVAL, maire, et d'après sa convocation du 16 février 2018.

PRESENTS : MMES ET MM, CATHERINE JACOB, ALAIN BERCHOTTEAU, ALAIN VIGUIER, CLAUDE FOURRIER, JACQUES OMEDES, LINA BESNIER, THIERRY BREAL, DOMINIQUE WATBLED, LAURENCE PLAIRE, JANE CHASSAGNE, THIERRY GIRAUDEAU

ABSENTS : MANUELA NOGUEIRA (POUVOIR A D.WATBLED)

PRESENTS 12/ ABSENTS 1/ POUVOIRS 1 : 13 VOTANTS

SECRETAIRE DE SEANCE : THIERRY BREAL, DESIGNE A L'UNANIMITE

#### **ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du PV du 15 novembre 2017**

**Personnel communal – Détermination du taux de promotion d'avancement de grade**

**Personnel communal – Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs**

**Acquisition panneau d'affichage salle du Godinand**

**Impôts locaux 2018 – Taux d'imposition**

**Subventions aux organismes et associations 2018**

**Décisions et informations du Maire**

**Tour de table des Élus**

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Thierry BREAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE**, approuve le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017.

#### **PERSONNEL COMMUNAL-DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables à compter de l'année 2018, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 28 septembre 2017,

Monsieur le Maire propose de fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels de la commune de Saint-Clément-des-Baleines pour l'année 2018 et les années suivantes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, A l'UNANIMITE :**

**- De fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels de la commune de Saint-Clément-des-Baleines pour l'année 2018 et les années suivantes.**

#### **PERSONNEL COMMUNAL-CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent au grade **d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**.

De même, il convient de modifier le tableau des effectifs afin d'acter la suppression de 3 postes d'adjoints administratifs suivant avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 28 septembre 2017,

Considérant le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> octobre 2017 adopté par le Conseil Municipal le 20 septembre 2017,  
 Considérant le tableau des agents promouvables à l'avancement de grade,  
 Considérant l'avis favorable à la suppression de 3 postes d'adjoints administratifs du Comité Technique en date du 28 septembre 2017,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, A l'UNANIMITE :**

- de créer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ainsi proposé
- de supprimer les 3 postes d'adjoints administratifs
- que le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018

**TABLEAU DES EFFECTIFS au 1<sup>er</sup> MARS 2018**

Grades	Nombre d'agents	Dont temps complet	non	Echelle de rémunération
Rédacteur territorial	1			/
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1			C3
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	1		C2
Garde champêtre chef	1			C2
Technicien territorial	1			/
Agent de maîtrise principal	1			/
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1			C3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2			C2
Adjoint technique territorial	4			C1

**ACQUISITION PANNEAU D’AFFICHAGE SALLE DU GODINAND**

Monsieur le Maire rappelle que le club USV RE BASKET est aujourd'hui en liquidation judiciaire.  
 Afin de récupérer le panneau d'affichage installé dans la salle du Godinand, et dépendant de l'actif du club, la commune doit remettre une proposition d'achat auprès du mandataire judiciaire chargé de la liquidation du club.  
 Au regard de l'ancienneté du matériel, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant d'acquisition à 1 000 euros nets (mille euros).  
 Cette proposition sera transmise au mandataire judiciaire qui présentera la requête à Monsieur le Juge Commissaire.

**Après délibération, le Conseil municipal, A l'UNANIMITE :**

- propose l'acquisition du panneau d'affichage au prix de 1 000 euros nets (mille euros)
- dit que le prix de cession sera réglé à réception de la décision à intervenir du Juge Commissaire
- charge Monsieur le Maire de transmettre la proposition au mandataire judiciaire

**IMPOTS LOCAUX 2018-TAUX D'IMPOSITION**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;  
 Vu le budget principal 2018 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 913 062 € détaillé comme suit :

- taxes habitation, foncier et vacants pour 735 800 €
- compensation taxe professionnelle pour 177 262 €

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte-tenu de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, A l'UNANIMITE :**

- de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

* taxe habitation	=	8.86 %
* foncier bâti	=	18.04 %
* foncier non bâti	=	34.33 %
* logements vacants	=	8.86 %

- de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

## SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS 2018

Sur proposition de la Commission municipale de Finances, le Conseil municipal décide l'attribution des subventions aux associations et participations 2018 comme suit :

ORGANISMES	DEMANDE	PROPOSITION DE PARTICIPATION	DE VOTE
SIVOS St Clément/Les Portes	69 000 €	69 000 €	UNANIMITE
ALSH Moussaillons du Perthuis	36 500 €	36 500 €	UNANIMITE
CCAS St Clément	7 000 €	7 000 €	UNANIMITE
Mairie d'ARS (participation salle sports pour USV)	12 987 €	12 987 €	UNANIMITE

ASSOCIATIONS	DEMANDE	PROPOSITION DE SUBVENTION	DE VOTE
Bibliothèque La Baleine	2 000 €	2 000 €	UNANIMITE
Les Marcambelles	200 €	200 €	UNANIMITE
Chambre des Métiers 17	123 €	123 €	UNANIMITE
Société Nationale Sauvetage Mer	704 €	700 €	UNANIMITE
Comité des Fêtes Villageoises (*)	2 500 €	2 500 €	UNANIMITE
Jazz au Phare	5 000 €	3 000 €	12 pour, 1 contre (L.BESNIER)
Fanfare des Portes en Ré	0 €	300 €	UNANIMITE
Ré-Création	500 €	500 €	UNANIMITE
Association Villageoise du TCBI (école de tennis)	500 €	500 €	UNANIMITE
Saint Clément Basket 17	2 000 €	2 000 €	UNANIMITE

(\*) Dominique WATBLED, membre du bureau ne participe pas au vote

## DECISIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations accordées les 21 mai 2014, 26 avril et 20 juillet 2017 :

### Alinéa 2 : tarifs

Date	N° décision	Objet de la décision
14/11/2017	2017-15	Fixation de tarifs – location des salles
05/02/2018	2018-04	Fixation de tarifs – emplacement Salon de l'habitat et de la décoration

### Alinéa 27 : dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Date	N° décision	Objet de la décision
11/01/2018	2018-02	Déclaration préalable parcelle AS 126 (jardin du clos) : réhabilitation d'un abri et pose d'un portail
24/01/2018	2018-03	Déclaration préalable parcelle AP 190 (terrain du Moulin Rouge) : réhabilitation d'un abri

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Monsieur le Maire informe que les travaux du Petit Clos, réalisés par les services techniques sont pratiquement terminés. Il ne reste plus que l'ouverture du mur et la pose du portail. Mr le Maire précise que le jardin sera fermé le soir pour éviter toutes nuisances sonores. La réhabilitation de la cabane sur le terrain du Moulin Rouge sera également réalisée par les services techniques.
- Il indique que Monsieur le Préfet aurait signé le PPRN vendredi dernier et garde donc l'espoir d'entreprendre les 20 logements à loyer maîtrisé à l'entrée du Gillieux d'ici fin 2019
- Il rappelle le projet des 3 logements de type T4 rue de l'Ecole et précise qu'il reste en contact avec HABITAT 17 et la CDC
- Monsieur le Maire informe que l'appel à candidatures concernant la maison DANET (1 commerce et 1 logement) se poursuit jusqu'au 9 mars.

## **TOUR DE TABLE DES ELUS**

### Mr Alain BERCHOTTEAU :

- apporte des informations sur la suite des travaux dans la commune :

- Fin des travaux de la route du Phare prévue le 15/03
- Fin des travaux parking du Phare prévue le 28/03
- Travaux sur les enfouissements annoncés fin mars pour les rues : de la Digue, du Chiron, des Rentiers, de Lamartine
- Début des travaux au Canot de sauvetage fin février/début mars
- La démolition de l'Arche de Noé est pratiquement terminée, les services techniques ont pu sauver quelques arbres

### Mr Jacques OMEDES :

- donne des informations concernant le Haut Débit d'internet de mauvaise qualité notamment au Gillieux. Il a reçu le responsable régional de chez ORANGE, Mr LEBLANC, afin d'obtenir des renseignements sur les futurs travaux de la fibre prévus fin 2018. Les premières connexions sur la commune sont attendues pour 2021. Elles se feront quartier par quartier.

### Mme Lina BESNIER :

- informe de la forte mobilisation des administrés lors de l'opération « Un sapin pour ma Dune » à la Conche organisée par l'association AVSCB et celle du « ramassage des déchets plastiques » à Bas Rhin organisée par l'association l'Apporte Bonheur.
- annonce les dates du futur salon de l'Artisanat et de la Décoration les 20 et 21 avril prochains.
- demande à Madame JACOB la confirmation de la gratuité de la salle du Godinand aux associations Villageoises.
- Madame JACOB acquiesce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h45

**G. DUVAL**

**C. JACOB**

**A. BERCHOTTEAU**

**A. VIGUIER**

**C. FOURRIER**

**J. OMEDES**

**L. BESNIER**

**T. BREAL**

**D. WATBLED**

**L. PLAIRE**

**J.CHASSAGNE**

**T.GIRAUDEAU**